

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2017

**COMPÉTENCES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES MILIEUX AQUATIQUES ET
PRÉVENTION DES INONDATIONS - (N° 389)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 84

présenté par
Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« a bis) Après le mot : « assurent » , sont insérés les mots : « au 1^{er} janvier 2018 » . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.